

2011

La vie
de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°2 / janvier 2012

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC
LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE
LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX
LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES
MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC
PAULHAC PEYRUSSE PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE
SAINT-BONNET-DE-CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-
BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES-
DES-BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES-
VILLAS SOULAGES TALIZAT TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS
VEDRINES-SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau
le 19 septembre 2012*

ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n°2011-975 du 24 juin 2011 modifiant l'arrêté préfectoral n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la CLE du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1	L'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE	4
1.1	L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	4
1.2	LES MODIFICATIONS D'ORDRE STRUCTURELLES	4
1.3	LES REUNIONS	6
2	LES ETUDES MENEES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	7
2.1	LA REDACTION DE L'ETAT INITIAL DU SAGE	7
2.2	LA REALISATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	7
2.3	LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DU SAGE	7
3	LA COMMUNICATION	8
3.1	LA LETTRE D'INFORMATION	8
4	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS	8
4.1	LE SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS	8
4.2	LES AVIS DEMANDES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	9
5	L'ORGANISATION ET LES MOYENS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	9
5.1	LES ELEMENTS FINANCIERS	9
6	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2012	9

1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

1.1 L'état d'avancement de la procédure

La réunion d'installation de la CLE le 7 décembre 2009 a marqué l'achèvement de la phase d'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin-versant de l'Alagnon et l'entrée dans la phase d'élaboration.

Suite au recrutement d'une chargée de mission pour l'élaboration du SAGE le 1^{er} juin 2010, la Commission Locale de l'Eau a pu entamer la rédaction de l'état initial du SAGE, validé le 30 juin 2011. Fin 2011, l'élaboration du SAGE se poursuit par la réalisation du diagnostic du bassin-versant.

1.2 Les modifications d'ordre structurelles

L'année 2011 a vu la modification de la composition de la CLE et l'élection d'un nouveau président ainsi qu'une modification du périmètre du SAGE.

♦ **Modification du périmètre du SAGE :**

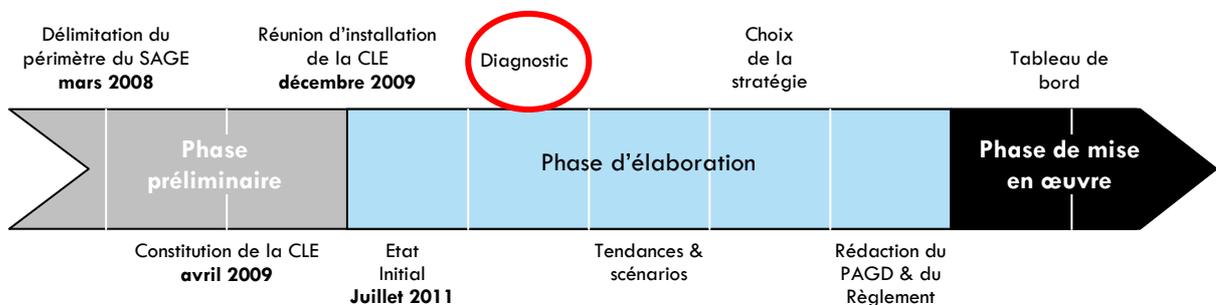
L'arrêté n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon a été établi sur la base d'un périmètre erroné. En effet, des référentiels nationaux existent pour de nombreuses données relatives à la gestion de l'eau dont notamment les limites des bassins versants. Chaque acteur est alors tenu d'utiliser ces référentiels.

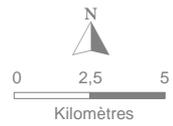
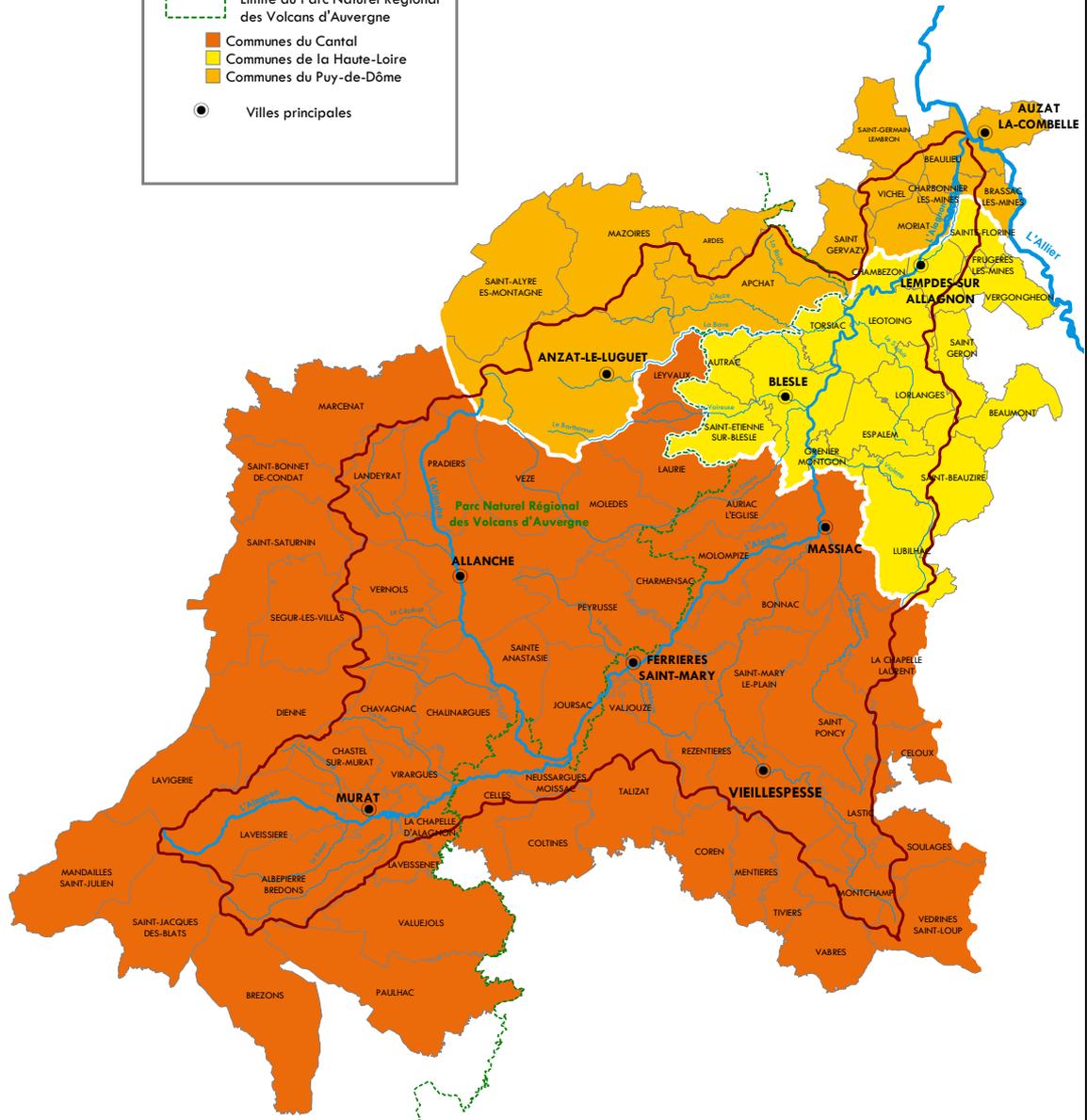
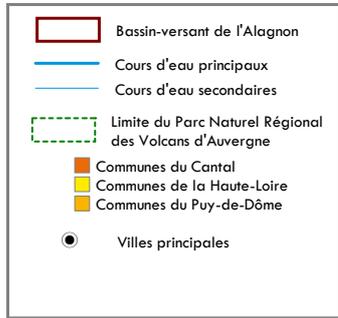
Le nouveau périmètre du SAGE a été arrêté le 3 août 2011. Deux modifications majeures ont été apportées : la commune de Mandailles-St-Julien a été rattachée au périmètre alors que la commune de Rageade en a été écartée.

♦ **Modification de la composition de la CLE :**

Suite au départ de Monsieur AUBIJOUX de la présidence de la CLE le 28 mars 2011, la composition de la commission a été modifiée. L'arrêté préfectoral n°2011-975 du 24 juin 2011 modifie l'arrêté n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la CLE du SAGE Alagnon et fixant sa composition. Monsieur Maurice MESTRE a été élu Président de la CLE le 30 juin 2011 et la nouvelle composition du bureau a été validée :

- M. Maurice MESTRE (Conseiller général 63) (PRESIDENT)
- M. Bernard DELCROS, Vice-président du Conseil Général 15 (1er VICE-PRESIDENT)
- M. Pascal GIBELIN, Maire de Blesle (2ème VICE-PRESIDENT)
- M. Michel DESTANNES, Maire de Massiac
- M. Robert ROMEUF, Maire d'Espalem
- M. Bernard VILLARET, Maire de Murat
- M. André DUBOIS, France Hydroélectricité
- M. Gérard POUDETOUX, Chambre d'agriculture du Cantal
- M. Jean-Pierre PAVOT, FDPPMA du Cantal
- Le chef de la Mission InterServices de l'Eau du Cantal
- Le délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne





1.3 Les réunions

💧 La Commission locale de l'eau

Au cours de l'année 2011, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois : le 30 juin et le 18 octobre à Massiac (15).

La réunion du 30 juin 2011 avait pour ordre du jour :

- L'élection du président et la modification de la composition du bureau de la CLE
- La validation du rapport d'activité de la CLE 2010
- La validation de l'état initial du SAGE
- Etude de détermination des volumes maximums prélevables
- Avis sur le classement des cours d'eau
- Questions diverses : périmètre du SAGE

Suite au départ en congé maternité de Céline BOISSON, animatrice du SAGE, un remplaçant a été recruté pour une période de 9 mois et demi (du 1^{er} octobre 2011 au 15 juillet 2012). La réunion de la CLE du 18 octobre 2011 a permis la présentation de Fabrice JOUANNE ainsi que la rédaction d'un avis concernant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laveissière (15).

💧 Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2011, le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises : le 14 février, le 11 octobre et le 16 décembre 2011 à Massiac (15).

La réunion du 14 février 2011 avait pour ordre du jour :

- Avis sur le Contrat Territorial Alagnon 2011-2015
- Etude de détermination des volumes maximums prélevables
- Réflexion sur la présidence de la CLE du SAGE
- Retour sur le questionnaire
- Questions diverses

La réunion du 11 octobre 2011 avait pour ordre du jour :

- Présentation de Fabrice JOUANNE, remplaçant de Céline BOISSON
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laveissière

La réunion du 16 décembre 2011 avait pour ordre du jour :

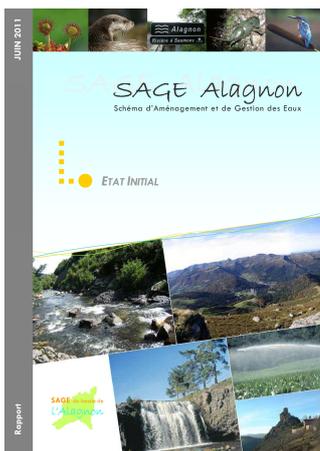
- Diagnostic socio-économique : contenu et suivi
- Communication autour du SAGE : logotype et lettre d'information N°1
- Point sur l'avancé de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1 La rédaction de l'état initial du SAGE

L'état initial est l'étape indispensable pour bien connaître le territoire, son fonctionnement et les acteurs du bassin-versant de l'Alagnon avant la phase de diagnostic. Cette étude a été réalisée en interne.

Validé par la CLE le 30 juin 2011, l'état initial a permis, sous la forme d'une synthèse bibliographique, de dresser l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, d'identifier les acteurs, la réglementation et les politiques liées à l'aménagement du territoire et à la gestion de la ressource en eau, et enfin de définir les manques et les moyens nécessaires pour l'élaboration du SAGE.



2.2 La réalisation du diagnostic socio-économique

Suite à la validation de l'état initial, la CLE s'est engagée dans l'élaboration du diagnostic socio-économique de son territoire, réalisé en interne.

Cette étude sera avant tout un outil d'aide à la décision qui servira de base à l'évaluation économique des futurs scénarios (phase ultérieure). Elle permettra de mettre en évidence les atouts et les faiblesses de chaque usage et activité liés à l'eau. Ces connaissances complémentaires permettront également d'apporter un éclairage sur les circuits de financement de la gestion de l'eau sur le bassin-versant de l'Alagnon et d'initier la réflexion autour du financement à venir de la mise en oeuvre du SAGE.

Lors de la réunion du 16 décembre 2011, les membres du bureau de la CLE ont décidé de créer un comité de pilotage dont l'objectif sera de valider la méthodologie, d'apporter des données et des informations à l'étude ainsi que de permettre la concertation entre les acteurs

afin d'aboutir à un diagnostic partagé. Ce copil sera composé des membres du bureau, de membres volontaires de la CLE et de représentants d'acteurs économiques extérieurs à la CLE.

Le contenu de l'étude a été validé lors de cette réunion :

- Définition du poids économique des différentes activités liées à l'eau et de la dynamique du territoire ; définition des potentialités de développement économique sur le territoire
- Synthèse des investissements réalisés et des financements mobilisés
- Analyse de la prise en charge des coûts d'investissement et de fonctionnement entre les différents acteurs (collectivités, contribuables, industriels, agriculteurs, ...)

2.3 Les études complémentaires du SAGE

En parallèle à l'étape de diagnostic socio-économique et environnemental du territoire, l'étude de détermination des volumes maximums prélevables s'inscrit dans le contexte plus large du SDAGE Loire Bretagne approuvé le 18 novembre 2009. A travers son orientation fondamentale n°7, il met en avant la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau. Cette orientation est déclinée sur le bassin de l'Alagnon via un programme de mesures visant à améliorer la connaissance du milieu et des usages, à améliorer le suivi des ressources déficitaires, à définir des objectifs de référence de débits et à mettre en place si nécessaire une gestion volumétrique.



L'étude de détermination des volumes maximums prélevables a pour objectif de :

- Phase 1 : dresser un état des lieux des ressources en eau, des besoins et des pressions,

- Phase 2 : établir le diagnostic quantitatif du bassin et déterminer les volumes maximums prélevables,
- Phase 3 (conditionnelle) : définir un protocole de suivi des eaux superficielles.

L'étude doit ainsi être en mesure d'apporter tous les éléments nécessaires pour engager une importante phase de concertation qui sera menée lors de l'élaboration des stratégies du SAGE. A terme, les objectifs finaux visés sont les suivants :

- Répartir les volumes disponibles de la ressource en eau entre les catégories d'usagers

- Définir un plan de gestion des étiages cohérent à l'échelle du bassin versant.

Cette étude est réalisée par un bureau d'études pour un coût global d'environ 110 000 €. Le SIGAL finance 20 % du montant global de l'étude. Des subventions sont accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 % et par le fond européen FEDER à hauteur de 20 %.

La phase 1 de l'étude a débuté le 1^{er} juillet 2011 pour une durée de 6 mois et demi. Un comité de pilotage, composé du bureau de la CLE et d'un comité technique, assure le suivi de l'étude.



3 La communication

3.1 La lettre d'information

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

Les membres du bureau de la CLE ont donc jugé nécessaire la réalisation d'une lettre annuelle vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques.

Afin de rendre ce document de communication attractif et de créer un logotype pour le SAGE,

il a été choisi de faire appel à un prestataire spécialisé en communication graphique.

Le contenu du premier numéro de la lettre d'information a été validé par le bureau de la CLE le 16 décembre 2011. Sa parution est prévue pour mars 2012.

Cette première lettre d'information sera diffusée très largement. Ainsi, 9 800 exemplaires seront imprimés parmi lesquels 8 900 seront distribués directement dans les boîtes aux lettres. Le coût global de cette action étant estimé à environ 7 000 €. Ce projet de communication et de sensibilisation est financé par l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne et les trois départements.

4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi leur mise en œuvre.

Le Président de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux réunions suivantes :

- Elaboration du PLU de Massiac (15),
- Elaboration du PLU de Neussargues-Moissac (15),
- Mise en oeuvre du Contrat Territorial Alagnon 2011-2015, SIGAL.

M. DUBOIS et M. BRUN représentent la CLE au sein du comité de pilotage du Contrat Territorial.

4.2 Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2011, la Commission locale de l'eau a été sollicitée à plusieurs reprises pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Contrat Territorial Alagnon 2011-2015, SIGAL ;

- Refonte des classements des cours d'eau et élaboration des listes 1 et 2 pour les cours d'eau du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement, Préfecture de bassin ;
- Projet d'opération d'aménagement foncier de la commune de Vernols ;
- PLU de Laveissière (15).

Les avis rendus par la CLE du SAGE Alagnon peuvent être consultés sur simple demande.

5 Les moyens de la Commission locale de l'eau

5.1 Les éléments financiers

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche.

Pour l'année 2011, seules des dépenses liées à l'animation ont été engagées. Elles s'élèvent à 40 170 €. Elles correspondent aux salaires et charges de l'animatrice (1 ETP) et aux frais de fonctionnement liés au poste.

Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	20 085 €
Conseil Général du Cantal	21%	8 436 €
Conseil Général de la Haute-Loire	5%	2 009 €
Conseil Général du Puy-de-Dôme	4%	1 607 €
SIGAL	20%	8 034 €
COÛT TOTAL TTC	100%	40 170 €

6 Les perspectives pour l'année 2012

L'année 2012 verra l'achèvement de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et du diagnostic socio-économique. A la suite de ce diagnostic, la CLE se lancera dans la réalisation d'un diagnostic environnemental du bassin-versant.

Pour ce qui concerne l'action de communication et de sensibilisation, la première lettre d'information du SAGE, destinée aux membres de la CLE, aux acteurs locaux et à l'ensemble de la population, sera diffusée en mars 2012. Un projet de création de site Internet dédié au SAGE Alagnon sera mis en route au second semestre de 2012 pour une mise en ligne du

site prévue au premier trimestre 2013. Ce site Internet visera à :

- Présenter la démarche du SAGE, la structure porteuse (SIGAL) et ses actions (Contrat Territorial), le territoire ;
- Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs et la population à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Simplifier l'accès aux documents techniques (SAGE, CT, études) et administratifs (comptes rendu, délibérations, ...).



Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
47 rue Jean Lépine
15500 MASSIAC

Contacts :

M. Maurice MESTRE, Président de la CLE

M. Fabrice JOUANNE, Chargé de mission

Tél. : 04 71 23 07 11

(Standard de la Communauté de Communes du Pays de Massiac)

alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

